



**PRÉFET
DU CHER**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des Territoires**

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **25 MARS 2022**

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'opérations administratives de dérangement et de destruction de sangliers en vue de la protection des parcelles à rendement agricole du 1^{er} avril au 31 mai 2022 dans le Cher

Le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'opérations administratives de dérangement et de destruction de sangliers en vue de la protection des parcelles à rendement agricole du 1^{er} avril au 31 mai 2022 dans le Cher a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 1^{er} au 22 mars 2022.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Aucune contribution n'a été recueillie lors de la consultation du public.

Cependant, le projet d'arrêté a été modifié par l'administration comme suit :

- les visas des arrêtés de délégation et de subdélégation ont été mis à jour suite à l'arrivée du nouveau directeur départemental des territoires du Cher,
- il est apparu nécessaire de compléter les possibilités d'intervention des lieutenants de louveterie. À la page 2, dans l'article 1, le 3^e alinéa est changé : « sur demande adressée à la Direction départementale des territoires (DDT) pour des parcelles identifiées dans le formulaire de demande joint en annexe 1 du présent arrêté » devient « sur demande adressée à la Direction départementale des territoires (DDT) et au lieutenant de louveterie (adresse mail précisée en annexe 4) pour des parcelles identifiées dans le formulaire de demande joint en annexe 1 du présent arrêté. Cette double diffusion a pour objectif de permettre une intervention sans délais si l'urgence le rend nécessaire, y compris en dehors des heures d'ouverture de la DDT et le week-end. »).

Pour une meilleure réactivité, il est ainsi possible que les demandeurs puissent contacter aussi le louvetier concerné directement, notamment en cas de demande d'intervention urgente. Une annexe 4 a été ajoutée au projet initial pour indiquer les coordonnées des 12 louvetiers et la carte des circonscriptions.

La cheffe de service,


Frédérique VIDALIE